# COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 1: "VIEILLE VILLE"

# LUNDI 8 OCTOBRE 2018 à 18 heures, Salle de la Glaye

#### Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",

Mme SERDJENIAN, adjointe, présidente du quartier.

Mmes SIRI et ANSELMI, adjointes,

MM. HAUTEFEUILLE, PERRAULT, conseillers municipaux délégués,

Mme SURGET, directrice générale adjointe des services,

M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,

M. COLIN-LALU, directeur de la Police Municipale,

Lieutenant FELGEIROLLES, commandant la brigade de Gendarmerie de St-Tropez,

M. ILBERT, agent des services techniques,

MM. DEVALLE et BONHOMME, représentants locaux de la société PIZZORNO,

M. BRUN, responsable du service collecte de la Communauté de Communes,

Mme SERRATI, coprésidente du quartier.

Mesdames et Messieurs les administrés.

#### Excusés:

Mme SERRA, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier, M. REYNET, coprésident suppléant du quartier.

M. GIRAUD ouvre la 21e session des Comités de Quartiers.

#### **ENVIRONNEMENT**

## <u>Mégots</u>:

M. GIRAUD demande des précisions à M. BRUN à ce sujet.

Ces déchets relèvent du nettoiement et non de la collecte. Il doit donc être géré par la Commune.

**M. LESCA** informe l'assemblée que prochainement, des cendriers, associés aux corbeilles de propreté, seront installés. De plus, dans le courant de l'hiver, un travail sera fait auprès des commerçants afin de les sensibiliser sur ce thème et leur demander la mise en place de leurs propres cendriers. Les fumeurs doivent être responsabilisés.

**Monsieur le Maire** annonce que des mesures vont être prises. Si ces dernières ne suffisent pas, il faudra s'inspirer de ce qui ce fait dans d'autres communes, comme Cannes par exemple.

# Collecte des déchets :

M. BRUN annonce que dès janvier 2019, SAINT-TROPEZ sera équipé de bacs supplémentaires permettant la collecte de multi-matériaux.

De plus, la création de colonnes enterrées à certains endroits est envisagée. Les lieux semblants les plus adaptés seront présentés d'ici la fin de l'année aux élus.

Les ambassadeurs du tri sont à la disposition des élus, associations, écoles .. ; afin de réaliser des opérations de sensibilisation, à la demande. Il suffit de les contacter pour organiser des rencontres.

#### **Caches-containers:**

M. GIRAUD rappelle que certains de ces équipements sont en très mauvais état et donnent une mauvaise image.

Ces équipements relèvent de la compétence de la collectivité. Les bacs, eux, appartiennent à la Communauté de Communes.

#### Cartons:

Compte-tenu des débordements constatés cette saison, une nouvelle campagne de sensibilisation sera faite auprès des commerçants concernant les conditions de dépôt et de ramassage des cartons.

# PAV (Points d'Apport Volontaire) :

- M. GIRAUD signale les nombreux problèmes constatés au niveau de ces sites.
- **M. BRUN** informe les participants qu'à partir de 2019, un nouveau marché de collecte interviendra. Un matériel plus pratique et plus fonctionnel sera mis en place à cette occasion.

#### Avaloirs:

Il est demandé des précisions sur le nettoiement de ces derniers qui semblent ne pas faire l'objet d'un entretien régulier.

Cette tâche revient à la société PIZZORNO. M. BONHOMME regrettent que certains avaloirs restent inaccessibles car soudés ou se trouvant sous des véhicules en stationnement.

# Sensibilisation des professionnels :

Mme SIRI annonce qu'une réunion se tiendra avec les responsables de l'association « Esprit Village » pour sensibiliser plus encore les commerçants aux dispositions du tri et de la collecte

# VIEILLE VILLE

Le programme de rénovation du quartier en chiffres :

- -7342 m² de chaussées et de trottoirs démolis.
- -6486 m² de terrassements divers,-5768 mètres linéaires de canalisations déplacés,
- -11682 mètres linéaires de fourreaux posés,
- -124 candélabres et consoles d'éclairage public installés.
- -494 mètres linéaires de bordures en pierre naturelle,
- -8707 m² de dalles en pierre naturelle posés,
- -196 bornes en pierre naturelle mises en place.

Un investissement global de 11,02 M€ TTC.

#### Rues Jarlier et d'Aumale :

Après les travaux de réseaux achevés, le pavage de ces deux rues a été réalisé en avril et mai.

Montant : 165.000 € TTC.

# Rues Saint-Pierre, du Four et impasse de la Tour Vieille :

Les travaux suivants seront réalisés et achevés avant le printemps 2019 :

- renouvellement du réseau d'assainissement eaux usées.
- extension du réseau d'eau pluviale

#### Clocher:

La réhabilitation du clocher est en cours d'étude. Il est rappelé que la validation du dossier par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) est obligatoire.

### REGROUPEMENT des ECOLES

Il convient de rappeler que depuis 2009, il n'y a plus qu'une seule école primaire à SAINT-TROPEZ, positionnée sur deux sites.

Avec la diminution régulière des effectifs, il est aujourd'hui, malheureusement, possible de regrouper les élèves sur le site de l'école des Lauriers.

Afin de maintenir le niveau de confort actuel, quelques travaux de réaménagement et d'agrandissement vont démarrer dans les prochains mois, afin qu'à la rentrée 2019, élèves et corps enseignant soient accueillis dans les meilleures conditions.

Il est rappelé que le devenir du bâtiment libéré n'a jamais été évoqué, ni fixé.

# **ECOLE MUNICIPALE des SPORTS** C.L.J. (Centre de Loisirs des Jeunes)

Beaucoup de tropéziens, mais également des vacanciers et étrangers fréquentent le site.

#### A titre d'information :

Juillet : 113 inscriptions Août : 114 adhésions

Ouverture de 9 h à 17 h 30 du lundi au vendredi

Enfants âgés de 10 à 12 ans, en majorité Une moyenne de 30 à 70 enfants par jour

#### Equipe pédagogique :

- 1 éducateur sportif,
- 1 agent (brevet animation) + permis bateau
- 1 agent (brevet natation + animation)
- 2 agents (brevet natation) + permis bateau

## **Animations:**

- tennis de table (jeux et tournois)
- baby-foot (jeux et tournois)
- tir à l'arc (concours)
- chasse au trésor
- jeux journaliers (quiz, épervier, béret, jeux de cartes, loup-garou, ..)

<u>Activités nautiques</u> (encadrées par un sauveteur secouriste), à la fois dans le chenal réservé et en mer :

- paddle
- canoë
- sorties bateau
- activités à l'école de voile (paddle géant 10 personnes)
- concours de plongeons au quai

# Activités ponctuelles 2018 :

12 juillet : jeux de la Saint-Pierre

25 juillet : baptême de plongée et randonnée palme-masque-tuba. Cette activité a été organisée avec l'USECAN (plongeurs de la DCNS) et l'Observatoire Marin.

9 août : challenge « Laurence FOURQUET » : activité interrompue par cause d'orage.

2 fois dans le courant de l'été, un biathlon a été organisé (nage et tir à l'arc).

#### **BASE NAUTIQUE**

Cette année l'école de voile a été restructurée :

- plus de matériels nautiques (bateaux, planches à voile, paddles, ...),
- un environnement plus agréable,
- une sensibilisation aux enjeux de la préservation de la mer et de l'environnement.
- des tarifs plus accessibles.

Ces nouveaux équipements permettent d'offrir plus d'activités aux usagers de tous niveaux et de recevoir dans de meilleures conditions l'événement HYDROCONTEST.

# **HYDROCONTEST**

Il s'agit d'un rassemblement de futurs ingénieurs et architectes du monde entier autour d'une problématique commune : transporter plus, plus vite, en consommant moins d'énergie.

Cette année, 32 équipes participaient à l'événement, représentant 15 nationalités.

Les valeurs essentielles suivantes sont portées par cette compétition :

- solidarité,
- respect,
- innovation,
- engagement.
- protection de l'environnement.

Les phases de qualification se sont déroulées dans la baie des Canebiers. La finale a eu lieu dans les eaux du Vieux Port.

# REQUALIFICATION du STADE d'HONNEUR

# Le projet :

- démolition des vestiaires, sanitaires, pelouse, tribunes et espaces de stockages existants et création :
- d'une pelouse synthétique de niveau 4.
- d'une tribune de 300 places assises, coursives et accès PMR,
- de locaux sportifs comprenant les vestiaires et sanitaires des joueurs locaux et visiteurs, ainsi que ceux des arbitres et délégués,
- d'une infirmerie et du local anti-dopage,
- d'un clubhouse intégrant le bureau de l'UST Football,
- de la billetterie, de la loge du gardien et de la buvette au niveau de l'entrée (au même endroit qu'actuellement),
- selon la réglementation, des stationnements obligatoires seront situés dans l'enceinte du stade : bus des joueurs visiteurs, véhicules des officiels, de secours.

Le coût estimatif du projet s'élève à 1.990.000 € HT.

**M. LESCA** précise qu'il s'agit de la réhabilitation complète du stade. Les travaux devraient débuter au printemps 2019.

Il a été décidé de ne pas réaliser de parking souterrain car le coût, estimé à environ 1 million d'euros, n'est pas certain d'être rentabilisé toute l'année.

#### La PAROLE aux ADMINISTRES

#### STATIONNEMENT PRE des PECHEURS

A l'occasion des « Voiles de Saint-Tropez », le Pré des Pêcheurs s'est transformé en parking. Des explications sont demandées à ce sujet.

M. GIRAUD rappelle que ce terrain appartient à la Prud'homie de pêche. Le cadenas installé sur la chaîne interdisant son accès a été cassé et des débordements de stationnement ont ainsi eu lieu.

La Prud'homie soucieuse de préserver le site envisage la pose d'un portail.

Il est précisé que l'autorisation d'installer un tel équipement ne relève pas des services municipaux mais de l'Architecte des Bâtiments de France.

# **INCIVILITES SECTEUR de la PONCHE**

Il est une nouvelle fois déploré des courses de deux roues et la présence de jeunes gens, souvent agressifs, dans le quartier de la Ponche.

- M. GIRAUD informe les participants que dès l'année dernière, au moment du signalement des faits, des consignes avaient été données à la Police Municipale afin qu'une attention particulière soit portée au secteur.
- **M. COLIN-LALU** confirme que des interventions régulières sont programmées. Leur nombre se porte à 20 depuis le 1<sup>er</sup> mars. Des verbalisations ont lieu si nécessaire avec invitation à quitter les lieux.

Monsieur le Maire a également signalé à plusieurs reprises ces agissements et considère que les dispositions appliquées ne sont pas assez strictes.

Les contrevenants se déplacent, génèrent d'importantes nuisances sonores verbales et mécaniques avec leurs véhicules et empruntent très régulièrement les sens interdits. Des consignes d'immobilisation des scooters qui ne sont pas aux normes ont été données.

Le **Lieutenant FELGEIROLLES** informe l'assemblée que la Gendarmerie pourra, si nécessaire, appuyer les actions de la Police Municipale.

# PLAN de CIRCULATION dans le CENTRE VILLE

Des informations sont demandées concernant la mise en place d'un plan de circulation dans ce secteur.

**Monsieur le Maire** rappelle que la zone fait l'objet d'un partage de la voie publique de plus en plus dangereux. Cette année, une nouvelle disposition a été testée concernant l'interdiction des deux roues sur le port de 17 h à 2 h du matin. Les retombées sont à 80 % positives. Il est d'ailleurs envisagé d'étendre cette mesure l'année prochaine.

**M. GIRAUD** informe également les participants que cette saison, la rue Gambetta est restée ouverte à la circulation. Les véhicules pouvaient ainsi se rendre sur le Port en empruntant cette voie et la rue Victor Laugier.

Par ailleurs, tous les jours, à partir de 17 heures, la rue des Commerçants a été fermée à la circulation par l'intermédiaire de quilles. Il est toutefois regretté le fait que les deux roues ne respectent pas cette disposition, en circulant de plus à vive allure au milieu des piétons. Une réflexion sera menée sur ce thème pour la saison prochaine.

Il est à noter que de nombreux commerçants ont été satisfaits de ces dispositions.

Une riveraine regrette toutefois le non respect des consignes par les deux-roues qui empruntent systématiquement les passages réservés aux piétons.

Par ailleurs, le plan de circulation réservé aux Personnes à Mobilité Réduite n'est pas assuré pour se rendre sur le quai de la Pesquière. Il est également demandé la mise en place d'une signalisation invitant ces personnes à circuler plus facilement.

Malgré la création de près de 400 emplacements réservés aux deux roues, de nombreux administrés rencontrent des problèmes pour accéder à leur domicile ou simplement ouvrir leurs volets du fait du stationnement anarchique des ces véhicules.

A cette occasion, il est constaté et regretté le stationnement de nombreux deux roues rue du Clocher, au droit de l'église. Auparavant, une chaîne était installée et protégeait les abords.

#### **BORNE à INCENDIE RUE des REMPARTS**

Une chaîne est installée autour de cet équipement sécuritaire. Malgré un signalement auprès de plusieurs services municipaux, la situation perdure.

Une intervention sera programmée au plus vite.

# **VOITURIERS PLACE FORBIN et AVENUE PAUL SIGNAC**

Le soir, lorsque ces professionnels sont installés, les riverains rencontrent toujours autant de difficultés pour accéder à leurs domiciles ou au secteur, qu'ils soient en voiture, deux roues ou à pied.

Malgré les places officiellement louées par les établissements hôteliers de l'avenue Paul Signac, des débordements au niveau du stationnement sont constatés quotidiennement, rendant la circulation très difficile puisqu'il ne reste qu'une seule voie de praticable.

Monsieur le Maire avait constaté que si la possibilité était donnée aux services de voituriers de disposer d'un pupitre cela permettait de les discipliner.

Il est toutefois vrai que très souvent, le soir, des véhicules stationnent en double file. Il s'agit d'un problème de Police Municipale mais la patrouille de nuit ne dispose que de 9 agents répartis place des Lices, à la Mairie et dans les écarts.

#### **CIMETIERE**

Le parking situé le long du site manque d'entretien régulier au niveau de la végétation.

Il est également souhaité que les personnels affectés au cimetière revêtent une tenue correcte.

# LAVOIR de la CITADELLE

Des renseignements concernant le devenir de ce bâtiment sont demandés.

**M. GIRAUD** rappelle qu'un projet était programmé et présenté aux administrés, il y a quelques années. Devant la réaction des riverains, il a été décidé par l'équipe municipale de laisser le site en l'état. Depuis, le budget provisionné a été affecté à d'autres postes.

Il est toutefois certain que ce lieu devra faire l'objet d'une réfection.

M. HAUTEFEUILLE précise que le bâtiment a fait uniquement l'objet d'une mise en sécurité.

# **ESCALIER PLACE du REVELEN**

L'escalier menant à la plage de la Ponche a fait l'objet d'une réfection. Toutefois, une marche manque de signalisation et génère des chutes. La matérialisation de cette dernière est demandée.

### **QUAI de la PESQUIERE**

Malgré une récente réhabilitation du quai, de l'eau y stagne régulièrement rendant ainsi le secteur glissant.

**M.** HAUTEFEUILLE rappelle que suite au couronnement du quai, l'entreprise prestataire a procédé à la réfection du revêtement qui doit être, théoriquement, antidérapant.

Une vérification sera faite sur place et des dispositions prises. De plus, un nettoiement plus régulier sera programmé.

#### **NUISANCES SONORES dans le PORT**

Durant trois mois d'été, un bateau, amarré dans le port, a transformé le secteur en boîte de nuit à ciel ouvert. En plus de diffuser une musique très forte, des jeux de lumière ont également gêné le voisinage. Des précisions sont demandées concernant les éventuelles autorisations délivrées.

**M. PERRAULT** informe les participants que ce sujet l'a également préoccupé tout au long de l'été. De nombreuses plaintes ont été déposées. Il s'agit d'un bateau qui est loué par des fêtards qui transforment le pont en établissement de nuit.

Des consignes ont donc été données au Directeur du Port afin d'éviter, à l'avenir, d'accueillir ce genre de bateau qui, de plus, n'apporte rien au village à part des nuisances.

Il est précisé que la Police Municipale n'a aucune compétence si ce n'est que de faire remonter les plaintes au niveau de la direction du port.

#### **PLACE aux HERBES**

Depuis cette saison, certains riverains ont rencontré des difficultés pour accéder ou sortir de chez eux, en raison de la présence d'employés assis sur leurs marches, pour manger, fumer ou discuter ou de camions de livraison ou de professionnels du marché hebdomadaire. De plus, ces derniers ne sont pas particulièrement coopératifs et font part de leur mécontentement lorsqu'il leur est demandé de bouger pour laisser l'accès libre.

M. PERRAULT a constaté les faits. Il faut toutefois faire la différence entre les camions de livraisons et les véhicules qui stationnent de façon anarchique.

Un riverain rappelle que toute l'année, des camions, deux roues appartenant notamment aux commerçants de la place, ainsi que les employés du secteur, jettent leurs déchets et mégots sans aucune gêne et génèrent des nuisances. Il est demandé qu'un rappel à l'ordre soit opéré.

# **RUE CAVAILLON**

Les riverains de la place Person et du secteur regrettent une nouvelle fois le passage de très nombreux véhicules qui empruntent la rue Cavaillon pour arriver sur la place sans issue et doivent de ce fait opérer des manœuvres pour faire le trajet retour.

Il serait souhaitable d'étudier la possibilité d'installer une borne à l'entrée de la rue, au niveau de la station d'épuration, afin de limiter l'accès uniquement aux riverains.

Cette proposition mérite d'être étudiée.

Il est également demandé la pose d'un ralentisseur pour limiter la vitesse des véhicules.

M. GIRAUD répond que cette réalisation n'est pas prévue.

#### **NETTOIEMENT**

D'une façon générale, les administrés souhaitent que l'utilisation du karcher, par les employés de la société PIZZORNO, soit revue. Le sol ne semble pas nettoyé correctement, les interventions sont réalisées à vive allure, les portes et véhicules se trouvant sur le passage sont salis voire abimés. De plus, il a été constaté à de nombreuses reprises que les conducteurs des engins empruntent les sens interdits et téléphone en conduisant.

Il serait préférable d'intervenir moins souvent mais de façon plus performante.

Il est également proposé de procéder au balayage des voies avant le passage du karcher.

M. BONHOMME précise que la procédure veut que le karcher soit utilisé pour rabattre les déchets avant le passage de la balayeuse. Quant aux fréquences des interventions qui sont quotidiennes en plein été, elles sont imposées par la Ville.

Pour ce qui est des personnels, ils ne disposent d'aucun passe-droit et assumeront leurs verbalisations s'ils en font l'objet.

#### **RUE ALLARD**

Un riverain demande que la rue Allard soit placée en zone « 30 km/h ».

M. GIRAUD rappelle que le Code de la Route prévoit cette disposition.

Par ailleurs, un administré résident rue des Charrons a fait part de son souhait de créer un plateau ralentisseur. Ce dispositif permettrait de ralentir les véhicules et d'accéder directement du quai Péri à une des ruelles de la rue Allard pour les personnes à mobilité réduite ou mères avec poussettes ...

Cette proposition est en cours d'étude et verra vraisemblablement le jour.

# PLACES RESERVEES aux PERSONNES HANDICAPEES

Des contrôles sont demandés au niveau des véhicules sur lesquels sont apposées ces cartes.

En effet, il semblerait que certains automobilistes abusent de ces dispositifs.

**M. COLIN-LALU** rappelle que si des contrevenants viennent à être identifiés, ils feront l'objet d'une verbalisation systématique.

A cette occasion, il est signalé l'usage personnel par une société d'activités nautiques, sur le nouveau port, des places réservées aux personnes handicapées. Les véhicules qui y stationnent ne sont en aucun cas porteurs de carte justifiant l'utilisation de ces emplacements. Il est souhaité la vérification systématique de ces zones.

# ESPLANADE dite du « BANC des ALLEMANDS »

Les arbres plantés face à ce banc ne sont pas entretenus régulièrement. A ce jour, des branches sont cassées, d'autres mortes et la vue s'en trouve gênée.

De plus, la poubelle installée sur le site est mal placée et manque de signalement.

M. GIRAUD informe les participants que ce site relève d'une zone « Espace Boisé Classé ». Il n'est donc pas possible d'intervenir pour élaguer les arbres sans autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France.

M. LESCA précise que l'entretien des pentes de la Citadelle est à la charge d'une entreprise missionnée pour l'assurer.

# **ZONE PIETONNE**

Certains administrés souhaitent la mise en place d'une véritable zone piétonne dans le secteur de la Vieille Ville. Les expériences constatées dans d'autres villes touristiques sont concluantes.

**M. GIRAUD** pense qu'aujourd'hui les habitants et visiteurs sont prêts pour une telle disposition qu'il faut toutefois faire étudier par des spécialistes de façon très pointue avant toute éventuelle mise en place.

**M. PERRAULT** reconnaît que la circulation est un vrai problème. Toutefois, beaucoup de critères empêchent une zone piétonne intégrale (accès au môle Jean Réveille, livraisons ...).

# **AVENUE SAINT-EXUPERY**

Suite aux intempéries et à la sècheresse, de la terre et des branches débordent sur la voie de circulation. Il est impératif d'intervenir pour libérer la route et préserver les bas côtés.

\* \* \*

La séance est levée à 19 heures 45.

Le coordonateur des « comités de quartiers »,

Georges GIRAUD